



## Comment est définie la valeur locative de parcelles constituées de bois et landes

Par **alex04160**, le **07/10/2022** à **11:16**

Bonjour

Je possède des terrains constitués de bois et landes depuis 1994 et je suis imposé de la taxe foncière sur ces terrains pour la 1ere fois en 2022 .

Le fisc utilise une valeur ( base de calcul ) qui a été obtenue par la valeur locative des ces terrains.

Qui définit cette valeur ?.

A qui s'adresser pour obtenir un document établissant cette valeur locative.

Merci de votre réponse.

Cordialement